

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2011

PRESENTS : MM. Lescoules, Dussutour, Castagné, Le Borgne, Bareilles, Carrère, Gangnet, Pérès, Mmes Pourtet, Houle, Pontès, Lauberton

ABSENTS : M. Haurine, M. Dhoudain

Ordre du jour :

1) Intervention du SIVU d'Electricité

Le SIVU d'Electricité expose le travail qui a été réalisé avec un stagiaire de l'IUT de Tarbes, et un chargé de mission d'EDF. Ce travail porte sur la réduction de la pollution lumineuse due à l'éclairage public, et sur la réduction des dépenses induites. Il s'agit d'une expérience pilote qui a vocation à être transposable.

Un relevé précis des points d'éclairage public sur les 3 communes du SIVU a été réalisé avec différents scénarios de plus en plus ambitieux.

Les lampadaires « boules » devront être les premiers éliminés car ils éclairent le ciel. Des ampoules, plus économiques et d'une plus grande longévité (ce qui limitera les interventions pour entretien du SIVU) seront installées à la place des ampoules existantes, très consommatrices et non homogènes (certaines produisent une lumière blanche, d'autre une lumière jaune).

Le SIVU préconise également l'élaboration d'une charte pour les promoteurs qui interdirait lors de l'octroi du permis de construire les lampadaires « boules » et conseillerait un certain type de lanterne et d'ampoule.

Un travail est également à réaliser sur les enseignes : hauteur – brillance, sur l'éclairage des monuments historiques.

A noter enfin que ces actions permettraient aux 3 communes du SIVU de signer la charte du Pic du Midi contre la pollution lumineuse.

Un colloque se tiendra à Luz le 30 septembre organisé par le SIVU d'Electricité avec EDF, le SDE pour présenter ce travail. Plus de 300 personnes sont attendues.

Le SIVU, EDF, et l'étudiant stagiaire sont très applaudis à la fin de leur intervention en raison de l'intérêt et de la qualité de celle-ci.

2) Désignation de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs

Cette désignation doit avoir lieu dans toutes les communes de France ce 17 juin.

A Luz le conseil municipal doit élire 3 titulaires, et 3 suppléants.

Sont élus comme titulaires à l'unanimité des présents :

Alain Lescoules

Jacques Dussutour

Jacques Pérès

Sont élus comme suppléants, à l'unanimité des présents, par ordre d'âge décroissant Henri Castagné, Jean-Louis Bareilles, Jean-Bernard Carrère.

3) Attribution du marché de travaux complémentaires – correction torrentielle sur le Torrent de l'Yse

Monsieur le maire rappelle que compte tenu des offres plus basses que les prévisions initiales pour les tranches 1 et 2, il a été possible de concevoir une tranche 3 pour conforter certains travaux déjà réalisés (prise d'eau), stabiliser les berges et protéger la conduite (rehausse des ailes des seuils existants, calage pieds de versant, protection des entrées des passages à gué, enrochement de berges).

Un appel à concurrence a été lancé, 6 dossiers ont été retirés, 3 entreprises ont répondu : FFT, LBTP et LTP ;

L'estimation du RTM maître d'œuvre était de 86 371 € HT option 1, et de 90 171 € HT option 2.

Les critères de choix étaient :

- 40% offre technique
 - 40% prix
 - 20% délai
- Avec autorisation de visite

Après analyse du maître d'œuvre, les mémoires techniques des 3 entreprises sont bons et les 3 s'engagent sur les délais. L'entreprise la moins disante est Fabre Fourtine Travaux que ce soit l'option 1 : 88 863,80 € ou l'option 2 : 94 568,30 €.

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché à Fabre Fourtine Travaux et Soarès, avec l'option 1, les 2 entreprises ayant créée un groupement solidaire pour la réalisation de ces travaux.

4) Adhésion à l'observatoire du frelon asiatique

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'association nommée « observatoire du frelon asiatique en Hautes-Pyrénées » qui a pour objet de surveiller l'expansion des colonies, leur impact sur le milieu, et de mettre en place des moyens de lutte respectueux de l'environnement.

5) SCI LA GRANGE : non paiement de la taxe locale de l'Équipement

Cette SCI doit toujours 5 428 € à la commune. Le conseil municipal décide de tout mettre en œuvre pour récupérer cette somme, la commune disposant pour cela de différents leviers.

Si le paiement n'intervient pas avant septembre la commune mettra en demeure les constructeurs de se mettre en conformité (ne serait-ce que sur la limite de propriété entre la commune et la copropriété LA GRANGE)

6) Choix de l'organisme prêteur - Emprunt communal 2011

Comme inscrit au budget principal 2011 pour financer d'importants travaux sur les bâtiments, il est prévu que la commune emprunte 637 000 €.

Après consultation des banques, l'offre la plus intéressante est celle de la Banque Populaire sur 20 ans au taux de 4,16% sans frais de dossier.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.